UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
DÉPARTEMENT D'ÉTUDES LITTÉRAIRES

TITRE : Approches du travail créateur : écriture et psychanalyse

SIGLE : LIT851S

SESSION : Hiver 2026
HORAIRE : Mercredi – 14h à 17h

Professeur : Louis-Daniel Godin
Adresse courriel : godin-ouimet.louis-daniel@uqam.ca

PLAN DE COURS PROVISOIRE

Ça ne marchera jamais nos révolutions si nous n'éructons
pas des choses complètement incompréhensibles.
- Charles Pennequin, *Dehors Jésus*.

PROBLÉMATIQUE

Pour le dire avec les mots de Gilles Deleuze et Félix Guattari, « former des phrases grammaticalement correctes est, pour l'individu normal, le préalable de toute soumission aux lois sociales[1] ». À l'encontre d'un discours qui défendrait que la seule émancipation possible passe par la transmission et la compréhension de contenus (conseils, messages, mots d'ordre) la phrase de Charles Pennequin placée en exergue suggère que l'écriture littéraire, *dans sa forme*, nous libère. Elle nous libère, car elle nous oblige à voir le mot dans le mot dans le mot; la lecture et l'écriture nous rendraient ainsi moins dociles aux injonctions de toutes sortes venues du monde social. Ce rapport particulier des écrivain·es au langage intéresse également la philosophe et psychanalyste Anne Dufourmantelle, qui avance que les artistes « entretiennent avec le monde un rapport d'amour-haine qui les conduit à s'y confronter violemment, directement, sans prendre le détour d'un langage soumis aux conventions d'une grammaire imposée, sans se soumettre aux codes qui formatent notre imaginaire dès notre naissance[2] ». Créer, c'est « [s]'avancer à tâtons aux limites du langage, c'est revenir à l'endroit où le monde balbutie[3]. » Crier, gémir, babiller, répéter, ressasser, autant de gesticulations signifiantes qui désaliènent.

Ce préambule vise à mettre en évidence ce que la psychanalyse et la littérature ont en partage : un intérêt marqué pour la matérialité du langage. Dans une perspective théorique, la psychanalyse s'intéresse aux effets du langage dans la constitution de la subjectivité; dans sa pratique, elle place la parole du sujet au cœur de son dispositif. Il n'est pas étonnant que les surréalistes se soient rapidement saisis des théories freudiennes afin d'envisager des méthodes d'écriture nouvelles. Ce séminaire, qui n'a pas pour objectif d'historiciser les liens entre littérature et psychanalyse, sera

---

[1] Gilles Deleuze et Félix Guattari, *Milles plateaux. Capitalisme et schizophrénie,* Paris, Les éditions de Minuit, coll. « Critique », 1980, p. 127-128.
[2] Anne Dufourmantelle, *La sauvagerie maternelle*, Paris, Rivages poche, 2016 [2001], p. 235.
[3] *Ibid.*, p. 235-236.

plutôt l'occasion d'une exploration de différentes notions et enjeux psychanalytiques qui concernent le langage et la subjectivité. Il s'agira alors d'aborder les apports possibles de la théorie psychanalytique dans une réflexion sur la création littéraire.

À partir de lectures théoriques et littéraires, nous aborderons plusieurs concepts et affects en mesure de susciter une réflexion sur l'écriture et ses composantes formelles – temporalités, focalisation, rythme, etc. On envisagera par exemple la notion de souvenir dans son rapport trouble à la mémoire, aux différentes temporalités de l'événement vécu et raconté. En effet, dès que l'on s'intéresse à l'écart entre le temps de l'événement et celui du souvenir, entre la vérité factuelle et la vérité subjective, il apparaît que *se raconter* c'est toujours *s'inventer*. On appréhendera l'enjeu du traumatisme et son lien à la répétition en tant qu'il met en crise le partage entre dicible et indicible. On réfléchira à l'affect de la honte, lequel nous oblige à remettre en question la frontière apparemment stable entre soi et l'autre, entre le « je » et le « tu ». On se penchera sur le procédé de l'association libre comme rapport à la pensée et à la parole, mais aussi au rythme. Voilà quelques enjeux, parmi d'autres, desquels les étudiant·es pourront se saisir afin de mener un travail de recherche et de création qui se déploiera tout au long de la session. Le séminaire sera ainsi constitué d'exposés magistraux du professeur, d'exposés des étudiant·es, de discussions collectives, d'ateliers d'écriture et de rencontres avec des autrices.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Des indications détaillées seront remises en classe pour chacun des travaux.

Présentation d'un texte théorique (10-15 minutes, 15%) : chaque étudiant·e devra, une fois dans la session, présenter un texte théorique de perspective psychanalytique qui n'aura pas (nécessairement) été lu par l'ensemble de la classe. Il s'agira alors d'en offrir un résumé efficace et d'entamer une réflexion sur l'intérêt de ce texte dans une perspective de création littéraire.

Participation (15%) : La participation active tout au long de la session est essentielle au bon déroulement du séminaire. Afin de stimuler cette participation, le professeur s'engage à demander ponctuellement aux étudiant·es une préparation ciblée (chaque étudiant·e pourrait, par exemple, devoir lire plus attentivement un chapitre en particulier d'une œuvre à l'étude afin d'être en mesure de le commenter lors d'une discussion collective; chaque étudiant·e devra préparer des questions à poser aux conférencières invitées, etc.) Il est également attendu que chaque étudiant·e s'investisse dans la lecture et le commentaire des textes de leurs collègues lors des deux ateliers.

Courts textes de création (2 x 15%) : Chaque étudiant·e devra remettre deux courts textes de création (4 pages) qui seront discutés en classe lors d'ateliers.. Ces textes devront, sur les plans thématique et formel, témoigner d'un ancrage dans les enjeux traités dans le séminaire. Le texte sera noté en deux temps : sur le fond (le respect des consignes) au moment de la remise ; sur la forme, à partir de sa réécriture à la suite de l'atelier. À partir des discussions tenues lors des ateliers, ces textes pourront être repris et prolongés dans le travail final.

Travail final (15-20 pages, 25%) : Le travail final devra comporter un volet créatif, un volet théorique et un volet réflexif concernant la démarche d'écriture. Il s'agira donc de cibler un enjeu psychanalytique abordé en classe, d'en faire une présentation théorique rigoureuse, de le mettre à profit dans l'écriture d'un texte de création et d'expliciter cet arrimage entre écriture et psychanalyse.

Exposé (15 minutes + période de questions, 15%) : Les deux dernières séances de la session constitueront l'occasion pour chacun·e de présenter au groupe l'avancement de la réflexion engagée dans l'écriture du travail final.

Le travail final doit être rédigé selon les normes de présentation exigées par le programme. **Merci de vérifier attentivement ce document afin de respecter les marges, l'interlignage et la taille de la police d'écriture :**

https://litterature.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/52/Guide-présentation-travaux-DEL.pdf

Les courts textes de création devront être remis sur Moodle. Les retards ne seront pas acceptés.

Les travaux finaux devront être remis en version papier, dans la chute à travaux du Département (J-4205). Tout retard non justifié entraînera automatiquement une pénalité de 5 % par jour.

A+	A	A-	B+	B	B-	C+	C	C-	E
[90-100]	[85-90)	[80-85)	[76-80)	[73-76)	[70-73)	[66-70)	[63-66)	[60-63)	[0-50)

[ ] La borne est incluse dans l'intervalle ; ( ) La borne est strictement exclue de l'intervalle.

LECTURES OBLIGATOIRES

- Frédérique Bernier, *Chimères,* Montréal, Nota bene, coll. « Miniatures », 2024, 90 p.
- Anne Élaine Cliche, *Le danseur de la Macaza,* Montréal, Le Quartanier, 2021, 256 p.
- Myriam de Gaspé, *L'embouchure*, Montréal, Les Herbes rouges, 2025, 178 p.
- Lise Tremblay, *La pêche blanche*, Montréal, Bibliothèque québécoise, [1994] 2001, 106 p.

* Les livres obligatoires ont été commandés à la librairie Zone libre, où vous bénéficiez d'un rabais de 15 %.

Une liste de lectures (théoriques et littéraires) complémentaires (certaines obligatoires et d'autres facultatives) sera remise en classe. Les textes seront accessibles via la plateforme Moodle.

CALENDRIER

Il s'agit d'un calendrier provisoire

*Des lectures obligatoires et facultatives à faire pour chacune des séances seront indiquées dans un autre document.

Cours 1 – 14 janvier
Présentations

Cours 2 – 21 janvier
L'association libre

Cours 3 – 28 janvier
L'association libre, suite

Cours 4 – 4 février
Identité et identification : autour du roman *Le danseur de la Macaza* d'Anne Élaine Cliche

Cours 5 – 11 février
Atelier 1

Cours 6 – 18 février
La honte : autour de *La pêche blanche* de Lise Tremblay

Cours 7 – 25 février
Trauma, réel et répétition

21 octobre : semaine de lectures

Cours 8 – 11 mars
Rencontre avec Myriam de Gaspé, autrice de *L'embouchure*

Cours 9 – 18 mars
Atelier 2

Cours 10 – 25 mars
Le rêve et l'écriture hybride : autour de *Chimères* de Frédérique Bernier.

Cours 11 – 1er avril
Exposés

Cours 12 – 8 avril
Exposés

Cours 13 – 15 avril
Rencontre avec Fabrice Bourlez, auteur de *Tacts. Remanier la psychanalyse avec les féministes et les queers*

Cours 14 – 22 avril
Exposés

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Altounian, Janine, « I. Quand écrire, traduire l'expérience traumatique fait partie intégrante de son élaboration », *L'écriture du psychanalyste*, Hermann, 2018, p. 241-251, en ligne, <https://www.cairn.info/l-ecriture-du-psychanalyste-2018--9782705697204-page-241.htm?ref=doi>

Aparicio, Sol, « "Je est un autre". L'identité interrogée par la psychanalyse », *Revue des Collèges de Clinique psychanalytique du Champ Lacanien*, vol. n° 15, nº 1, mars 2016, p. 102-117, en ligne, <doi: 10.3917/rccpcl.015.0102>.

Askofaré, Sidi, « D'un discours du jazz. Note sur l'improvisation et l'interprétation », *Cliniques méditerranéennes*, vol. 93, nº 1, avril 2016, p. 21-28, en ligne, <doi: 10.3917/cm.093.0021>.

Ballester, Julian et Louis-Daniel Godin, « Écrire sans mourir », *Voix et Images*, vol. 48, nº 1, 2022, p. 39-58, en ligne, <doi: 10.7202/1106567ar>.

Baudry, Jean-Louis, « Nos plus belles idées », *Études françaises*, vol. 22, nº 1, 1986, p. 61-76, en ligne, <doi: 10.7202/036880ar>.

Bélaval, Yvon, « Poésie et psychanalyse », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, vol. 7, 1955, p. 5-22, en ligne, <doi: 10.3406/caief.1955.2063>.

Belle-Isle, Francine, « Avant, ailleurs, nulle part. Quelque chose comme l'enfance... », *Voix et Images*, vol. 25, nº 1, août 2006, p. 60-73, en ligne, <doi: 10.7202/201462ar>.

Bertrand, Jean-Pierre, « Inventer hors-cadre : l'écriture automatique », *Inventer en littérature. Du poème en prose à l'écriture automatique*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Poétique », 2015, 221-241.

Bernard, David, « De la honte à *l'hontologie* », *Champ lacanien*, vol. 4, nº 2, novembre 2006, p. 185-194, en ligne, <doi: 10.3917/chla.004.0185>.

_____, « Les objets de la honte », *Cliniques méditerranéennes*, vol. 75, nº 1, avril 2007, p. 215-226, en ligne, <doi: 10.3917/cm.075.0215>.

_____, « Du jeu au je », *Champ lacanien*, vol. 6, nº 1, mars 2008, p. 181-192, en ligne, <doi: 10.3917/chla.006.0181>.

_____, « Musique, affect, psychanalyse », *Champ lacanien*, vol. 12, nº 2, décembre 2012, p. 131-140, en ligne, <doi: 10.3917/chla.012.0131>.

Bruno, Pierre, « L'amont du rêve », *Psychanalyse*, 2012, n° 24, p. 5-14, en ligne, < doi : 10.3917/psy.024.0005 >

Cabassut, Jacques et Marc Marti, « Clinique narrative du trauma », *Cliniques méditerranéennes*, vol. n° 89, nº 1, avril 2014, p. 7-20, en ligne, <doi: 10.3917/cm.089.0007>.

Christaki, Angélique, « Musique de la langue et poétique du dire », *Topique*, vol. 129, nº4 mars 2015, p. 59-68, en ligne, <doi: 10.3917/top.129.0059>.

Cliche, Anne Élaine, « Cette enfance que j'ai encore. Que j'aurai toujours », *Postures*, Dossier « l'enfance à l'œuvre », n°21, En ligne < http://revuepostures.com/fr/articles/cliche-21 >

_____, « Comment l'esprit vient aux petites filles: Langue maternelle et subjectivation dans Alice's Adventures in Wonderland », *L'en-je lacanien*, vol. 38, nº 1, mai 2022, p. 77-97, en ligne, <doi: 10.3917/enje.038.0077>.

Collin, Thibault, « Psychanalyse et chanson : qui de la musique ou du texte parle de l'inconscient ? », *Revue de psychothérapie psychanalytique de groupe*, vol. 80, nº1, avril 2023, p. 197-208, en ligne, <doi: 10.3917/rppg.080.0197>.

Dimitriadis, Yorgos, « La fonction du rêve entre Freud et Lacan », *Cahiers de psychologie clinique*, vol. 42, nº 1, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2014, p. 45-60, en ligne, <doi: 10.3917/cpc.042.0045>.

Donnet, Jean-Luc, « Du procédé à la règle : l'association libre analytique », *Revue française de psychanalyse*, Vol. 76, nº 3, 2012, 695-723 <doi : 10.3917/rfp.763.0695>

Douville, Olivier, « Expérience du rêve et expérimentations surréalistes », *Psychologie clinique*, vol. 41, nº1, 2016, p. 95-108, en ligne, <doi: 10.1051/psyc/201641095>.

Estellon, Vincent, « La musique des mots à l'épreuve de l'écoute en psychanalyse: », *Topique*, vol. 129, nº 4, mars 2015, p. 7-18, en ligne, <doi: 10.3917/top.129.0007>.

Ferrant, Alain, « Libertés et servitudes : processus psychanalytique et création littéraire », *Revue française de psychanalyse*, vol. 85, nº 1, février 2021, p. 25-35, en ligne, <doi: 10.3917/rfp.851.0025>.

Green, André, « Énigmes de la culpabilité, mystère de la honte », *Revue française de psychanalyse*, vol. 67, nº 5, 2003, p. 1639-1653, en ligne, <doi: 10.3917/rfp.675.1639>.

Grenier, Louise, « Suivre les mots jusqu'à soi: Quel est cet amour surgi du désastre ? », *Le Coq-héron*, n° 219, nº 4, décembre 2014, p. 89-97, en ligne, <doi: 10.3917/cohe.219.0089>.

Jacob, Colette, « Une blessure peut en cacher une autre », *Imaginaire & Inconscient*, vol. 12, nº 4, 2003, p. 13-30, en ligne, <doi: 10.3917/imin.012.0013>.

Janin, Claude, « Pour une théorie psychanalytique de la honte (honte originaire, honte des origines, origines de la honte) », *Revue française de psychanalyse*, vol. 67, nº 5, 2003, p. 1657-1742, en ligne, <doi: 10.3917/rfp.675.1657>.

Kelley-Lainé, Kathleen, « L'écriture de soi... s'écrire l'intime: », *Le Coq-héron*, vol. 219, nº 4, décembre 2014, p. 83-88, en ligne, <doi: 10.3917/cohe.219.0083>.

Khoury, Maurice, « Ce qui ne peut s'écrire, ce qui se fait écrire », *Revue française de psychanalyse*, vol. 74, nº 2, juin 2010, p. 435-452, en ligne, <doi: 10.3917/rfp.742.0435>.

Kristeva, Julia, « La traversée de la mélancolie », *Figures de la psychanalyse*, vol. 4, nº 1, 2001, p. 19-24, en ligne, <doi: 10.3917/fp.004.0019>.

Leguil, Clotilde, « Préambule », *« Je ». Une traversée des identités*, Paris, Presse Universitaire de France, 2018, p. 7-39.

Lévy, Ghyslain, « Écritures en lambeaux », *Écriture de soi et trauma*, sous la direction de Jean-François Chiantaretto, Paris, Anthropos, coll. « Psychanalyse », 1998, p. 189-197.

Lippi, Silvia, « À l'écoute du rythme… dans le free jazz et dans le discours maniaque », *Topique*, vol. 129, nº 4, mars 2015, p. 143-157, en ligne, <doi: 10.3917/top.129.0143>.

Llopis-Salvan, Nicole, « L'écriture en psychanalyse : une abréaction du traumatisme de la cure ? », *Revue française de psychanalyse*, Vol. 74, nº 2, juin 2010, p. 453-466, en ligne, <doi: 10.3917/rfp.742.0453>.

Maubrun, Sylvain, « Vertus de la honte », *Essaim*, vol. 41, nº 2, octobre 2018, p. 67-80, en ligne, <doi: 10.3917/ess.041.0067>.

McDonald, Christie et Michaud, Ginette, « Présentation. L'association : un style de pensée », *Études françaises*, vol. 22, nº 1, 1986, p. 3-8, en ligne, <doi: 10.7202/036875ar>.

Michaud, Ginette, « " Monsieur Songe sans y penser dit que... " : Théorie et pratique de l'association libre dans quelques textes de Freud », *Études françaises*, vol. 22, nº 1, 1986, p. 95-130, en ligne, <doi: 10.7202/036883ar>.

Minor, Nata, *L'écriture du trauma*, *Écriture de soi et trauma*, sous la direction de Jean-François Chiantaretto, Paris, Anthropos, coll. « Psychanalyse », 1998, p. 277-279.

Peraldi, François, « De l'association dite « libre » en psychanalyse. Une monstration », *Études françaises*, vol. 22, nº 1, 1986, p. 83-93, en ligne, <doi: 10.7202/036882ar>.

Rosier, Laurence, « Lire et écrire la honte. Quelques pistes de réflexion », *La Revue Nouvelle*, vol. 3, nº 3, mai 2024, p. 39-48, en ligne, <doi: 10.3917/rn.239.0039>.

Selz, Monique, « Clinique de la honte. Honte et pudeur : les deux bornes de l'intime », *Le Coq-héron*, vol.184, nº 1, avril 2006, p. 48-56, en ligne, <doi: 10.3917/cohe.184.56>.

_____, « Entre honte et pudeur : le sujet », *Lire, écrire la honte. Actes du colloque de Cerisy-La-Salle - juin 2003 (sous la direction de Brunot Chaouat)*, Lyon, Presse Universitaire de Lyon, coll. « Passages », 2007, p. 63-87.

Sepel, Colette, « Identité en question », *Revue des Collèges de Clinique psychanalytique du Champ Lacanien*, vol. 15, nº 1, mars 2016, p. 157-166, en ligne, <doi: 10.3917/rccpcl.015.0157>.

Sesé-Leger, Sylvie, « "J'ai honte d'avoir honte" », *Essaim*, vol. 41, nº 2, octobre 2018, p. 43-50, en ligne, <doi: 10.3917/ess.041.0043>.

Sihol, Robert, « Rêve du texte et texte du rêve », *Recherches anglaises et nord-américaines*, 1974, n°7, p. 74-94, en ligne,<doi : https://doi.org/10.3406/ranam.1974.953 >

Soler, Colette, « Les noms de l'identité », *Champ lacanien*, vol. 6, nº 1, mars 2008, p. 11-18, en ligne, <doi: 10.3917/chla.006.0011>.

_____, « Vers l'identité », *Revue des Collèges de Clinique psychanalytique du Champ Lacanien*, vol. 15, nº 1, mars 2016, p. 217-223, en ligne, <doi: 10.3917/rccpcl.015.0217>.

Tristan, Frédérick, « Traumatisme, écriture et fiction », *Imaginaire & Inconscient*, vol. 12, nº 4, 2003, p. 7-12, en ligne, <doi: 10.3917/imin.012.0007>.

Veuillet-Combier, Claudine, « Vécu traumatique et travail d'écriture : entre création et créativité », *Psychothérapies*, vol. 40, nº 3, septembre 2020, p. 191-197, en ligne, <doi: 10.3917/psys.203.0191>.

Vézina, Vital, « Et si ce n'était qu'un rêve. Rêve, trauma et création », *Filigrane : écoutes psychothérapiques*, vol. 16, nº 2, 2007, p. 40-53, en ligne, <doi: 10.7202/016920ar>.

Vinot, Frédéric, « Penser la psychanalyse avec le jazz », *Cliniques méditerranéennes*, vol. 93, nº 1, avril 2016, p. 9-20, en ligne, <doi: 10.3917/cm.093.0009>.

Vinot, Frédéric, « L'improvisation entre franchissement et affranchissement : d'un enseignement du jazz pour la pratique analytique », *Insistance*, vol. 6, nº 2, janvier 2012, p. 159-172, en ligne, <doi: 10.3917/insi.006.0159>.

RÈGLEMENT 18

SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

« Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement »

(R18, art. 2.1, définition d'une infraction)

Liste non limitative des infractions mentionnées dans le R18 :

- la substitution de personnes ou l'usurpation d'identité (art. 2.2 a) ;
- le plagiat : l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui ou de la production d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence (art. 2.2 b) ;
- le recyclage/la réutilisation de travaux : le dépôt d'un travail aux fins d'évaluation alors que ce travail constitue en tout ou en partie un travail qui a déjà été soumis par la personne étudiante, aux fins d'évaluation académique à l'UQAM ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de la personne enseignante à qui ce travail est soumis (art. 2.2 c) ;
- la possession ou l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen (art. 2.2 d) ;
- la possession ou l'utilisation de tout document ou matériel non autorisé préalablement, pendant un examen ou lors de la réalisation de travaux, incluant le recours aux outils informatiques ou moyens technologiques (art. 2.2 e) ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen ou de tout autre matériel provenant d'une autre personne (art. 2.2 f) ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle (art. 2.2 g) ;
- l'obtention d'une évaluation non méritée notamment par corruption, chantage, intimidation ou toute forme de harcèlement ou la tentative d'obtenir une telle évaluation (art. 2.2 h) ;
- la falsification d'un document ou la création d'un faux document, notamment d'un document transmis à l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances (art. 2.2 i) ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche (art. 2.2 j).

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées aux articles 3 et 5 du *Règlement nº 18 sur les infractions de nature académique*.

Pour éviter de vous exposer à des sanctions :

1. Consultez le site **r18.uqam.ca** pour plus d'information sur l'intégrité académique et le R18;
2. Développez les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction des travaux via l'outil **Infosphère** et les **formations offertes par le Service des bibliothèques**.

Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de **formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.**

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au harcelement.uqam.ca

Pour plus d'information :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)
514 987-3000, poste 0886 ; harcelement@uqam.ca; harcelement.uqam.ca
Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca
Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131

Politique nº42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement (extraits)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « harcèlement » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement
Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)
514 987-3000, poste 0886 ; harcelement@uqam.ca; harcelement.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131

POLITIQUE Nº 2
SUR LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE UNIVERSITAIRE

Le droit à la liberté académique universitaire est le droit de toute personne d'exercer librement et sans contrainte doctrinale, idéologique ou morale, telle la censure institutionnelle, une activité par laquelle elle contribue à l'accomplissement de la mission de l'Université.

Ce droit comprend la liberté :

a) d'enseignement et de discussion;
b) de recherche, de création et de publication;
c) d'exprimer son opinion sur la société et sur une institution, y compris l'établissement duquel la personne relève, ainsi que sur toute doctrine, tout dogme ou toute opinion;
d) de participer librement aux activités d'organisations professionnelles ou d'organisations académiques.

Il doit s'exercer en conformité avec les normes d'éthique et de rigueur scientifique généralement reconnues par le milieu universitaire et en tenant compte des droits des autres membres de la communauté universitaire.

En reconnaissant, en promouvant et en protégeant la liberté académique universitaire, cette politique soutient la mission de l'Université, laquelle comprend la production et la transmission de connaissances par des activités de recherche, de création et d'enseignement et par des services à la collectivité.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter la section Liberté académique universitaire sur le site enseigner.uqam.ca.